

Vincent Pugibet du Domaine de la Colombette : "Il y en a marre que la politique française soit au seul profit de l'INAO"



25 000 bouteilles de « Plume » du domaine de la Colombette, vin à 9% obtenu par désalcoolisation, ont été retirées des rayons du supermarché britannique Tesco au motif que cette pratique œnologique n'est pas autorisée dans l'Union européenne. Le procédé est en revanche reconnu par l'OIV et largement utilisé dans les pays du Nouveau Monde. Résultat : les vins français ont été remplacés chez Tesco par ceux de la société australienne McGuigan. Vincent Pugibet et son père, qui depuis 4 ans se battent pour faire reconnaître cette technique, dénoncent l'inertie des pouvoirs publics à débloquer la situation, privant les producteurs français d'importantes perspectives de développement à l'export.



Sommaire

- » La désalcoolisation comme vous la pratiquez (osmose inverse et distillation sous vide) n'est autorisée qu'à titre expérimental, ce qui signifie que les vins ainsi obtenus ne peuvent être commercialisés qu'en France. N'était-il pas risqué de braver cet interdit en expédiant vos vins hors de nos frontières ?
- » La désalcoolisation n'est pas une pratique œnologique autorisée. Il paraît donc clair que désalcooliser un vin est illégal ...
- » Quelles sont les perspectives de développement pour ce marché des vins à faible degré d'alcool ?
- » La mise en accusation des pouvoirs publics est-elle selon vous la meilleure solution pour obtenir gain de cause ?

// LA DÉSALCOOLISATION COMME VOUS LA PRATIQUEZ (OSMOSE INVERSE ET DISTILLATION SOUS VIDE) N'EST AUTORISÉE QU'À TITRE EXPÉRIMENTAL, CE QUI SIGNIFIE QUE LES VINS AINSI OBTENUS NE PEUVENT ÊTRE COMMERCIALISÉS QU'EN FRANCE. N'ÉTAIT-IL PAS RISQUÉ DE BRAVER CET INTERDIT EN EXPÉDIANT VOS VINS HORS DE NOS FRONTIÈRES ?

Ceci est la version de la DGCCRF mais nous la contestons. Nous avons une interprétation des textes différente.

Depuis 5 ans, nous produisons et vendons ouvertement des vins partiellement désalcoolisés sans protocole expérimental. Nous n'avons jamais été condamnés pour cela, ni reçu d'interdiction de vente de ces vins. La DGCCRF nous a dressé de nombreux procès verbaux qu'aucun procureur n'a jugé bon d'instruire.

Un premier constat s'impose. Ou il est illégal de désalcooliser et l'administration française a failli à sa tâche en ne nous condamnant pas. Ou, et c'est ce que nous défendons, nous étions dans la légalité et l'attitude de la DGCCRF est sans fondement.

[⤴ Haut de page](#)

// LA DÉSALCOOLISATION N'EST PAS UNE PRATIQUE œNOLOGIQUE AUTORISÉE. IL PARAÎT DONC CLAIR QUE DÉSALCOOLISER UN VIN EST ILLÉGAL

C'est effectivement la position que défend la DGCCRF qui s'appuie sur une liste des pratiques œnologiques autorisées, codifiées dans le règlement CE 1493-1999. Premier constat, cette liste est bien loin d'être exhaustive comme le prétend l'administration française voire européenne puisque des techniques aussi essentielles à la vinification que le pressurage, le piégeage, le remontage n'y figurent pas. Cette liste n'est qu'une énumération d'additifs autorisés et ne nous concerne pas car rien n'est rajouté à notre vin.

Mais notre principale divergence d'appréciation n'est pas là. On trouve dans le

commerce nombre de bières ou de vins sans alcool. C'est bien la preuve que l'on peut les désalcooliser. La différence entre nos vins et ces produits sans alcool est que nous avons choisi de ne pas retirer la totalité de l'alcool, de rester dans le cadre analytique du vin et de ne n'ajouter aucun produit. La seule question qui se pose est de savoir sous quelle dénomination vendre ces vins partiellement désalcoolisés.

La réglementation européenne, qui encadre les dénominations de vente précise qu' en absence de réglementation ou d'usage, la dénomination doit être une description suffisamment précise pour permettre à l'acheteur de connaître la nature réelle du produit (article R112-9). Comment être plus précis qu'en marquant sur nos bouteilles « Vin partiellement désalcoolisé » ?

Mais la DGCCRF refuse d'entendre cette version de la législation, considérant que le mot vin est protégé. Elle impose donc des dénominations de vente peu explicites. Ainsi la gamme « Lir » de la société Paetzol (vin désalcoolisé à 6%vol) est vendue sous la dénomination « Boisson fermentée à base de raisin », ce qui sous-entend que ce vin n'aurait pas totalement fermenté. La gamme « Bonne nouvelle » de l'UCCOAR (vin sans alcool) a été vendue initialement sous la dénomination « Boisson Uvale ». Qui comprend aujourd'hui le terme « uval » ? Il a fallu une décision du tribunal pour que ce produit puisse être vendu sous la dénomination plus cohérente de « boisson à base de vin désalcoolisé ».

Contrairement aux cas précédents, nous n'ajoutons aucun produit à notre gamme de vin Plume. C'est exclusivement du vin, il n'y a donc pas lieu de parler de « boisson à base de... » puisque le seul ingrédient est du vin. La dénomination de vente la plus appropriée est donc « vin partiellement désalcoolisé ».

[⤴ Haut de page](#)

// QUELLES SONT LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT POUR CE MARCHÉ DES VINS À FAIBLE DEGRÉ D'ALCOOL ?

Le taux d'alcool des vins n'a cessé d'augmenter au cours de ces trente dernières années. Cela pose des problèmes de consommation, les vins devenant trop lourds, « bodybuildés » disent les Anglais, et donc difficilement consommables. Pour prendre le contre-pied de cette tendance, nous avons développé ces vins moins alcoolisés. Ils rencontrent aujourd'hui un franc succès auprès des femmes, des personnes âgées et dans les pays où les droits d'assises dépendent du taux d'alcool.

Des distributeurs parmi les plus importants au niveau européen (Tesco-UK, Albert Hein-NL, Nicolas-F, Richard-F) sont plus qu'intéressés par notre vin « Plume ». Plusieurs autres enseignes développent des rayons de vins allégés en alcool. Tout cela ouvre des perspectives de marché très importantes à l'export mais peut aussi permettre de maintenir, voire de relancer la consommation dans les pays traditionnels (France, Espagne, Italie).

La position des pouvoirs publics est tout de même paradoxale. D'un côté le discours de santé publique prône une réduction de la consommation d'alcool, de l'autre la France refuse d'encourager les viticulteurs qui innovent pour répondre à ce souci. Pire, par sa politique en faveur de la chaptalisation, elle encourage l'augmentation du taux d'alcool des vins et ainsi l'alcoolisation de sa population. Mieux encore, par les aides à l'enrichissement, elle subventionne l'alcoolisation. Avec nos vins moins riches en alcool, nous sommes dans la même perspective de travail que l'agroalimentaire avec le sucre, le gras. Pourtant décriée par les fines gueules, cette tendance a gagné les plus grandes tables. Le gras n'a pas été banni pour autant, mais une attention toute particulière est portée par les grands chefs pour en limiter l'excès. Le défi de la viticulture pour les prochaines années n'est pas de produire des vins sans alcool mais de maintenir le niveau qualitatif en diminuant la teneur en alcool.

[⤴ Haut de page](#)

// LA MISE EN ACCUSATION DES POUVOIRS PUBLICS EST-ELLE SELON VOUS LA MEILLEURE SOLUTION POUR OBTENIR GAIN DE CAUSE ?

Depuis 4 ans, nous nous battons pour faire avancer le dossier. Techniquement, nos vins sont au point. Des journalistes de renom comme Jancis Robinson ne tarissent pas d'éloges sur la qualité obtenue. Certains clients sont si enthousiastes qu'il ne boivent plus que cela. Grâce au travail réalisé sur notre domaine, nous avons une avance indiscutable sur nos concurrents. Par une absence de décision, nous sommes en train de la perdre et nous ratons une chance de gagner une image de pays à la viticulture dynamique et innovante.

Face à l'inertie des Pouvoirs Publics, que pouvons nous faire sinon dénoncer haut et fort les errements de nos dirigeants et administrations, plus soucieux de défendre la viticulture AOC que celle des vins de pays ? Cessons ces combats d'arrière-garde. Les vins de pays et les vins de table représentent 90 % de la production languedocienne, 50 % de la production française. Il y en a marre que la politique française soit faite au seul profit de l'INAO. Il est temps qu'une viticulture plus progressiste et moins conservatrice puisse s'exprimer et se développer.

Tous les rapports commandés par l'Etat sur la viticulture française, notamment le rapport Berthomeau, l'ont préconisé, mais cela n'a jamais été suivi d'acte. A-t-on vraiment envie de donner une chance de survie à cette viticulture au niveau international ? Cherche-t-on vraiment le développement de notre région ?

Depuis trente ans, on nous refuse le droit de jouer avec les mêmes règles que nos concurrents. Cela a commencé par des interdictions de planter des cépages qualitatifs. En 1989, on nous interdisait encore de planter du Chardonnay ! On peut aussi parler du Riesling qui est autorisé partout dans le monde sauf en Languedoc. Alors que dans les années 90, tout le monde anglo-saxon demandait des vins boisés, on nous a refusé l'accès libre aux copeaux de chêne. Cette décision stupide a profité aux vins du Nouveau Monde, qui sont nos premiers concurrents aujourd'hui. On peut aussi parler du tabou qui, pendant des années, a entouré l'irrigation.

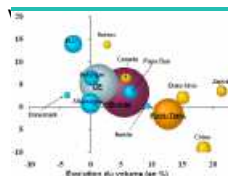
Tirons les enseignements de tous ces loupés qui nous font perdre en compétitivité par rapport à nos concurrents. Il est temps que l'on comprenne que la survie, le développement et la compétitivité de nos vignobles ne passent pas exclusivement par des subventions. L'adaptation de la législation aux évolutions du marché est certainement plus importante.

[⬆ Haut de page](#)

Une faute d'orthographe, une erreur à signaler ? Une précision à apporter ? Ecrivez à redaction@vitisphere.com avec votre info ou votre correction. Nous y porterons toute l'attention nécessaire.

[LES AUTRES GRANDS THEMES DU VIN A LIRE SUR VITISPHERE]

EXPORTATIONS



Des données nationales aux performances régionales, suivez ici les exportations des vins et spiritueux de français et étrangers en 2013.

- Exportations des vins français en 2013 : stabilité en valeur, baisse en volume
- Willi Klinger : « les vins autrichiens doivent trouver de nouvelles niches à l'export »
- Chine : les expéditions de vins français en repli

FONCIER VITICOLE



Suivez les actualités du foncier viticole en direct d'Intervignes.com (site d'achat, de vente et de location de vignes, vignobles et propriétés viticoles). => Accéder à Intervignes.com

- Saint-Emilion : trois châteaux changent de mains bordelaises
- Conseil d'expert : les particularités du GAEC
- Prix des vignobles : à la hausse en Toscane et dans le Nouveau Monde, en repli à Bordeaux

VINISUD 2014



Retrouvez ici l'édition 2014 Vinisud, le Salon International des Vins et Spiritueux Méditerranéen.

- Châteauneuf du Pape : plus d'un quart de l'appellation travaille en bio
- Volumes Complémentaires Individuels : "je comprends l'impatience, il n'y a que des avantages..."
- Vinisud : inauguration de la dixième édition du salon des vins du Sud

MILLÉSIME 2013



Année à surprises ou millésime à éviter ? S'il y a un consensus en France sur les difficultés de 2013, les avis divergent sur la qualité du millésime !

- Nayan Gowda : « L'absence de stress hydrique a donné des tannins parfaitement mûrs et une brillance remarquable aux vins du Languedoc en 2013 »
- François Caumette : « 2013 est un beau millésime en Languedoc, mais n'oublions pas les réussites antérieures ! »
- Millérandé, botrytisé, critiqué... malgré les

outrages, le millésime
2013 bouge encore à
Bordeaux

VITeff Salons techniques 2013 Vendanges 2013 Communication Digitale Cépage Droits de plantation Réforme des appellations Showbizz Rugby Chine : un marché d'avenir menacé ? Millésime Bio Vin en Vrac Vinisud 2014 Salon des Vins de Loire Fêtes décalés Prowein 2012 Robert Parker Jr. 2012 en Primeur Vinality London International Wine Fair Les Marchés Émergents Vinexpo AsiaPacific Vin Bio Foncier Viticole Vinitech Sifel 2012 Sphère des Métiers AOC primeurs 2012 Vinexpo 2013 Exportations V&S 2013 : fin d'année houleuse ! Millésime 2013